Partie 3 Sections 7 à 11





SECTION 7	Documents à l'appui de l'annexe 1
SECTION 8	Changements apportés au mode de classification
SECTION 9	Groupes de taux non crédibles
SECTION 10	Glossaire des sigles et des acronymes
SECTION 11	Coordonnées

ISBN 978-1-4868-3181-4 (Imprimé) ISBN 978-1-4868-3182-1 (PDF)

> ISSN 2368-8920 (Imprimé) ISSN 2368-8939 (PDF)



SECTION 7

Documents à l'appui de l'annexe 1





TAUX DE PRIME 2019 SOMMAIRE RÉTROSPECTIF DE 6 ANS ET PRÉVISION SUR 2 ANS

ANNEXE 1

Année	Gains assurables	Plafond des gains assurables	Gains assurables moyens	Emploi	Nombre de LAIT	Taux de lésions avec interruption de travail	Nombre total de lésions	Taux global de lésions
2012	166 434 974 385 \$	81 700 \$	38 768 \$	4 293 094	44 500	1,04 %	157 200	3,66 %
2013	172 615 443 089 \$	83 200 \$	39 122 \$	4 412 201	43 200	0,98 %	1 56 700	3,55 %
2014	178 463 973 344 \$	84 100 \$	39 882 \$	4 474 765	42 300	0,95 %	1 55 200	3,47 %
2015	184 904 615 928 \$	85 200 \$	40 167 \$	4 603 399	40 800	0,89 %	151 400	3,29 %
2016	189 192 004 354 \$	88 000 \$	41 361 \$	4 574 139	41 900	0,92 %	195 600	4,28 %
2017	197 087 887 176 \$	88 500 \$	42 081 \$	4 683 576	46 200	0,99 %	163 600	3,49 %
2018	201 082 596 749 \$	90 300 \$	42 506 \$	4 730 671	46 665	0,99 %	165 245	3,49 %
2019	205 119 009 222 \$	92 600 \$	42 935 \$	4 777 424	47 126	0,99 %	166 878	3,49 %

Taux de Prime 2019 coût des nouvelles demandes par catégorie

			Taux
0-14	Description	0 a	de prime
Catégorie	Description	Coût par demande	2019
		(\$)	(\$)
Α	PRODUITS FORESTIERS	24 318	4,33
В	EXTRACTION MINIÈRE ET INDUSTRIES CONNEXES	30 330	3,82
C	AUTRES INDUSTRIES PRIMAIRES	12 419	3,14
D	FABRICATION	10 076	1,79
Ε	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	19 581	3,68
F	COMMERCES DE DÉTAIL ET DE GROS	7 670	1,15
G	CONSTRUCTION	20 963	3,32
Н	SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET CONNEXES	8 672	1,21
1	AUTRES SERVICES	6 495	0,79
	ANNEXE 1	11 088	1,65

Section 7 – © WSIB de l'Ontario

TAUX DE PRIME 2019 SOUS-COMPOSANTES DES FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEXE 1

		Composante	
Composante des	Sous-composante	du taux	
frais généraux	des frais généraux	de prime	
Administration de la CSPAAT		0,391	
		0,002	
Obligations sanctionnées par la	loi		
	TASPAAT	0,010	
	Bureau des conseillers des travailleurs	0,005	
	Bureau des conseillers des employeurs	0,002	
	LSST	0,046	
	Sauvetage minier	0,002	
	Administration des programmes	0,000	
	Institut de recherche sur le travail et la santé	0,002	
	Total des subventions	0,001	
	AST	0,033	
	Groupes de sécurité	0,014	
	Autres activités de prévention	0,007	
	CSSTT	0,004	
	Centres de santé	0,004	
	Total partiel	0,130	
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX		0,521	

COMPOSANTES DES TAUX DE PRIME 2019 ANNEXE 1

Composante	Taux de prime 2019 par tranche de 100 \$ de gains assurables	Pourcentage du taux de prime 2019	Taux de prime 2018 par tranche de 100 \$ de gains assurables	Pourcentage du taux de prime 2018
A. COÛT DES NOUVELLES DEMANDES				
1. Coût des nouvelles demandes	0,910	55 %	0,930	40 %
B. FRAIS GÉNÉRAUX				
1. Administration de la CSPAAT	0,391		0,391	
2. Obligations sanctionnées par la loi	0,130		0,138	
3. TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	0,521	32 %	0,529	23 %
C. COÛT DES DEMANDES PASSÉES				
1. Coût des demandes passées	0,219	13 %	0,891	38 %
D. TOTAL DU TAUX DE PRIME (A+B+C)	1,65	100 %	2,35	100 %

Section 7 – © WSIB de l'Ontario

TAUX DE PRIME 2019 Sommaire des composantes des taux de prime par catégorie, par tranche de 100 \$ de gains assurables

Catégorie	Description	Coût des nouvelles demandes (\$)	Frais généraux (\$)	Coût des demandes passées (\$)	Taux de prime 2019 (\$)
Α	PRODUITS FORESTIERS	2,469	1,256	0,605	4,33
В	EXTRACTION MINIÈRE ET INDUSTRIES CONNEXES	2,032	1,287	0,497	3,82
С	AUTRES INDUSTRIES PRIMAIRES	1,778	0,929	0,436	3,14
D	FABRICATION	0,961	0,591	0,233	1,79
E	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	2,168	0,998	0,515	3,68
F	COMMERCES DE DÉTAIL ET DE GROS	0,602	0,395	0,148	1,15
G	CONSTRUCTION	1,881	0,971	0,463	3,32
Н	SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET CONNEXES	0,675	0,379	0,152	1,21
I	AUTRES SERVICES	0,413	0,274	0,101	0,79
	ANNEXE 1	0,910	0,521	0,219	1,65

Section 7 – © WSIB de l'Ontario 568

SECTION 8

Changements apportés au mode de classification





CHANGEMENTS APPORTÉS AU MODE DE CLASSIFICATION EN 2019

Aucun changement n'a été apporté au mode de classification pour 2019.

Par conséquent, le mode de classification de la WSIB compte toujours 155 groupes de taux, soit le même nombre qu'en 2018.

SECTION 9

Groupes de taux non crédibles





GROUPES DE TAUX NON CRÉDIBLES

Idéalement, chaque groupe de taux défini dans le mode de classification de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail devrait être crédible, c'est-à-dire assez grand pour que l'on puisse effectuer des estimations raisonnablement fiables pour calculer les taux de prime selon les résultats en matière d'indemnisation propres à un groupe de taux. Bien que ce soit généralement le cas, des industries ou des services particuliers de l'Ontario peuvent connaître un déclin considérable à mesure que l'économie évolue, ce qui peut mener à une situation où un groupe de taux antérieurement crédible devient non crédible. De plus, certains groupes de taux ont réduit le nombre de lésions à tel point qu'il n'existe plus suffisamment de renseignements pour estimer le coût moyen d'une demande de prestations. Le groupe de taux devient alors non crédible. Dans le cadre des activités continues de tarification, la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) surveille la crédibilité des groupes de taux.

Depuis l'élaboration initiale du mode de classification actuel de la WSIB, lancé en 1993, un certain nombre de groupes de taux sont devenus non crédibles. Différentes approches ont été utilisées pour régler la question de la non-crédibilité (par exemple, par une certaine forme de fusion de groupes de taux), selon les circonstances de chaque groupe de taux.

Les données à l'appui des taux de 2019 montrent que, selon les critères actuels, 20 groupes de taux ne sont pas entièrement crédibles. Il est possible que les résultats de ces groupes de taux se rétablissent à un niveau entièrement crédible, mais il est probable que ceux qui restent demeurent non crédibles. Cependant, toute modification au mode de classification des industries sera reportée afin d'être réglée une fois le nouveau cadre de tarification mis en œuvre.

SECTION 10

Lexique des acronymes





GLOSSAIRE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

SIGLE OU ACRONYME	<u>DÉFINITION</u>
WSIB	Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail
ASSI	Association de santé et sécurité dans les infrastructures
LAIT	Lésion avec interruption de travail
ASSSP	Association de santé et sécurité des services publics
AST	Association pour la sécurité au travail
PNP	Passif non provisionné
STN	Sécurité au travail du Nord
SPST	Services de prévention et de sécurité au travail

SECTION 11

Coordonnées





COORDONNÉES

1. Renseignements sur les taux de prime

Pour plus d'information sur les taux de prime ou les documents à l'appui présentés dans le présent manuel, veuillez communiquer avec nous aux coordonnées ci-dessous :

Division des services d'actuariat Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail Téléphone : (416) 344-3332

Télécopieur : (416) 344-2588

2. Demandes de renseignements et de données sur les primes

Pour plus de précisions sur les comptes d'employeur particulier ou des demandes de données à jour, veuillez joindre votre représentant de compte de la WSIB à votre bureau local aux coordonnées ci-dessous :

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Téléphone: (416) 344-1000 Sans frais: 1-800-387-0750 Télécopieur: (416) 344-4684

Numéro de télécopieur sans frais: 1-888-313-7373

3. Site Web de la WSIB

Pour plus de renseignements à l'intention des employeurs et des employés, notamment sur les initiatives de prévention, le retour au travail, les formulaires et les bulletins de politiques, veuillez visiter notre site Web, www.wsib.on.ca

Les renseignements figurant sur le site Web sont mis à jour de façon continue et périodique.



ISBN 978-1-4868-3181-4 (Imprimé) ISBN 978-1-4868-3182-1 (PDF)

> ISSN 2368-8920 (Imprimé) ISSN 2368-8939 (PDF)

